

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SOLIDARITÉ

# DIPLÔME D'ÉTAT D'INFIRMIER

Vu le décret n° 81-306 du 2 avril 1981 modifié;

Vu l'arrêté ministériel du 13 septembre 1988 modifié, relatif à l'évaluation continue des connaissances et des aptitudes acquises au cours des études préparatoires au diplôme d'État d'infirmier;

Vu le procès-verbal de l'examen organisé en ..... JUIN ..... 1991 .....

M. MONSIEUR BORDIEV PHILIPPE, ROGER, LOUIS .....  
né le 14 FEVRIER 1968, à TOULOUSE (HAUTE-GARONNE)

est autorisé, par le présent diplôme, à porter le titre d'Infirmier diplômé d'État.

N° 31910057

Fait à TOULOUSE, le 28 JUIN 1991  
Le Préfet de la région MIDI-PYRENEES  
Préfet du département d'HAUTE-GARONNE

et par délégation, le Directeur Adjoint  
Pour le Préfet et par délégation  
Le Directeur Régional des Affaires Sanitaires et Sociales

